



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 710-23

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Barthélemy, que le Conseil a adopté lors de sa séance ordinaire du 2 octobre 2023 le règlement 710-23 portant le titre suivant :

RÈGLEMENT 710-23 RÉGISSANT LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN HIVERVAL DU CHEMIN GUERTIN

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la Municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance lors des ouvertures du bureau municipal.

DONNÉ A SAINT-BARTHELEMY, LE 4 OCTOBRE 2023

Julie Maurice
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil le 4 octobre 2023.

Julie Maurice
Directrice générale et greffière-trésorière